



OCTOBRE 2021

Marie-Claude Varailas
Sénatrice de la Dordogne

Votre voix
au Sénat

Écoute et proximité gages d'efficacité de mon travail parlementaire

Voilà déjà un an qu'avec votre confiance j'ai le privilège et la responsabilité de porter la voix de notre Département au Sénat. Marquée par la crise sanitaire et ses conséquences, cette première année n'a pas été favorable à l'organisation de rencontres avec les élus autant que je l'aurais souhaité. Cette démarche de proximité est la base essentielle de notre travail en commun. C'est la richesse de nos échanges et vos nombreuses suggestions qui nourrissent mes interventions et les questions que j'adresse au Gouvernement. Cette dernière période a montré combien la commune demeure un échelon démocratique incontournable faisant des maires des acteurs majeurs de cette crise.

Il faut redonner du sens à l'action des élus locaux et renforcer les moyens afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins de leurs populations et pour cela il faut rétablir la clause de compétence générale pour toutes les collectivités et leur redonner des marges financières.

La différenciation proposée par l'Etat dans la proposition de loi 3 DS n'aboutit pas à la nécessaire décentralisation démocratique qui doit garantir les libertés locales tout en assurant l'égalité républicaine.

Je porte une attention particulière à la défense de nos services publics qui participent de l'attractivité de nos territoires à dominante rurale (écoles, poste, trésoreries, dessertes ferroviaires, centres de santé)... Nous les avons vu à l'œuvre dans ce climat anxigène de la pandémie tout particulièrement celles et ceux des hôpitaux et des EPHAD

déjà en tension, les aides à domicile et tous ceux premiers de cordées dont les agriculteurs qui ont permis de subvenir à nos besoins vitaux.

Nos entreprises, nos artisans, nos commerçants, nos associations ont beaucoup pâti de cette crise. Nous constatons les dégâts sociaux, économiques et psychologiques qu'elle a générés et plus particulièrement sur notre jeunesse. Elle nous oblige à faire preuve d'un esprit constructif pour qu'au plus vite nous puissions retrouver une vie normale. Et puisque le vaccin semble être le seul rempart pour éviter les hospitalisations, il faut donc lever les brevets en France et à l'échelle mondiale et réquisitionner tous les moyens pour les fabriquer en masse.

Le dérèglement climatique qui multiplie les gigantesques incendies et catastrophes naturelles nous oblige à construire des solutions qui mettent au cœur des choix la réponse aux besoins humains, par le progrès social et la transition écologique.

La solidarité doit retrouver tout son sens pour bâtir avec nos enfants et nos jeunes le monde de demain forcément différent.

Accompagnée de mon remplaçant, Benoît Secrestat, je souhaite que mon mandat soit utile à ce territoire qui m'est si cher et c'est avec vous que j'entends m'y employer.

*Bien Cordialement
Marie-Claude Varailas*

- Membre du Groupe CRCE – Communiste Républicain Citoyen et Écologiste
- Vice-Présidente de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
- Membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- Conseillère départementale Isle-Manoire

En circonscription :

Espace Aragon
1 place du 08 mai 1945
24000 Périgueux
06 33 36 06 85

Bénédicte Brait
06 38 48 12 14
b.brait@clb.senat.fr

Virginie Simon-Malard
06 33 36 06 85
v.malard@clb.senat.fr

Au Sénat :

Palais de Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Paul Conchon
07 88 02 16 98
p.conchon@clb.senat.fr

Me suivre :

@MCVarailas
 @MVarailas
marieclaudivarailas.fr

NOS COLLECTIVITES LOCALES, un échelon de proximité incontournable

La réforme territoriale issue des Lois MAPTAM et NOTRE ont accéléré la mise en concurrence des territoires, tout en faisant reculer la démocratie de proximité et la décentralisation.

La loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique) destinée à accélérer la décision publique et à la rapprocher des citoyens avait aussi pour objectif de renouer le dialogue avec les élus locaux.

Depuis des années, les baisses de dotations, la complexification des dossiers à monter, les transferts de compétence non compensés ont contribué à réduire les marges de manœuvre de nos communes et de nos intercommunalités.

Ce déficit de confiance entre les élus de proximité et l'État n'est pas seulement dû à ces réformes mais elles sont également liées aux difficultés rencontrées par les élus notamment les maires en terme de présence des services publics sur leur territoire.

Ils doivent se mobiliser régulièrement pour défendre le maintien de leur bureau de poste, une école, la trésorerie ou une halte ferroviaire...

Si les ouvertures des Maisons « France-Services » se multiplient dans notre département, elles ne suffisent pas à masquer le démantèlement des services publics.

Les élus ne demandent pas moins d'État mais mieux d'État. Un État qui accompagne, aide à la prise de décision et sécurise leur mandat au quotidien.

Alors qu'ils sont en première ligne depuis bientôt deux ans pour gérer la crise sanitaire inédite et ses conséquences, les réformes mettant à mal l'organisation des collectivités et la fiscalité locale portent atteinte à leur autonomie financière et au principe de leur libre administration.

Depuis la crise des gilets jaunes, le Président de la République, partant du Grand Débat n'a eu de cesse de tenter de renouer avec les maires mais les projets de loi qui se succèdent au Parlement peinent à convaincre d'une sincère et réelle volonté de décentralisation.

J'en veux pour preuve le projet de loi 4 D devenu 3 DS. (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) voté au Sénat le 21 juillet et qui n'échappe pas à ce manque d'ambition.

Ce texte s'arrête au milieu du gué en ne traitant pas la question des moyens financiers alloués aux collectivités territoriales et manque le coche en ne leur restituant pas la clause de compétence générale qui était une condition nécessaire pour aller vers une réelle simplification et décentralisation de la République.

Le deuxième grand acte de la décentralisation annoncé n'a pas eu lieu et avec mon Groupe nous avons voté contre ce texte après avoir défendu nos amendements.

La différenciation ne doit pas aboutir à une nouvelle concurrence entre collectivités territoriales. La décentralisation doit assurer l'égalité républicaine.

« Carte scolaire : pas de fermeture de classes ni d'écoles sans l'accord du maire »

100 millions d'euros, c'est la part du budget d'enseignement affecté aux collectivités. Mais cette somme n'est pas là pour compenser les dépenses liées aux protocoles sanitaires. Elle est destinée à l'instruction obligatoire à 3 ans et à son corollaire de compensations à accorder à l'enseignement privé.

Les 2039 postes supplémentaires budgétisés pour le premier degré sont dus à la mobilisation du sénat contre les fermetures de classes en milieu rural.

En Dordogne, nous avons, avec mon collègue Serge Mérillou, été auprès des élus pour défendre le maintien de classes sur leur territoire, critère essentiel d'attractivité.



Lors de l'examen de la loi 3DS, j'ai porté un amendement qui permettra à chaque commune de remettre en mairie les cartes d'identités à leurs habitants et ce en lien avec les collectivités pourvues des moyens techniques pour enregistrer les demandes.

AGRICULTURE Ensemble pour notre agriculture et notre alimentation

La question de la rémunération et du niveau de vie des agriculteurs a été centrale cette année. Avec la discussion de la proposition de loi dite « EGALIM 2 », c'est la question même de la répartition de la richesse produite par les agriculteurs qui est en jeu. Alors que le texte continuait de mobiliser les outils contractuels peu efficaces de la première loi EGALIM, nos amendements visaient à contrebalancer le rapport de force entre distributeurs et producteurs en permettant la fixation de prix planchers par le ministre de l'Agriculture et en renforçant le rôle de l'Observatoire du prix et des marges.

Notre groupe a également déposé une résolution demandant la poursuite de la procédure de ratification du CETA par sa transmission au Sénat par le gouvernement. Ce traité menace l'agriculture française — dont particulièrement la filière bovine. Il est en pratique déjà appliqué pour une part importante de ses dispositions, alors même que la représentation nationale n'a pas fini d'en débattre ; ceci constitue un déni de démocratie. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Nous continuerons à nous opposer à ce traité.

Lors des journées d'étude des parlementaires communistes qui se sont déroulées en Dordogne en septembre dernier, j'ai organisé la visite d'une ferme qui pratique la vente directe afin de discuter plus en détail de ces enjeux. Nous avons pu bénéficier de l'expertise des exploitants, qui a permis au groupe d'élus présents de découvrir un mode d'élevage traditionnel qu'il convient de préserver et un mode de maraichage respectueux de l'environnement qu'il faut accompagner dans son développement. La question de la vente directe de produits sous labels a été soulevée, et je continuerai de travailler cette question.

J'ai été particulièrement attentive aux difficultés rencontrées par les producteurs agricoles de ma circonscription. Lors de l'épisode de gel ayant frappé la Dordogne en avril dernier, j'ai notamment interpellé le Ministre de l'Agriculture Julien Denormandie sur les conséquences pour les activités agricoles, l'ampleur des récoltes et le revenu des agriculteurs.

J'ai mené des échanges approfondis avec les retraités et syndicats agricoles. Alors que la France va prendre la présidence tournante de l'Union européenne, je serai particulièrement attentive aux dispositions qui seront prises, notamment sur la PAC et l'Agenda Rural.



Visite du domaine des Auvergnats à Monestier

SAUVER LES ZONES DE REVITALISATION RURALES

Depuis 1995, le dispositif ZRR qui permet le développement des entreprises sur les territoires ruraux au travers de mesures fiscales et sociales, a été souvent remis en question. Seules 2,3 % des communes en bénéficient alors que plus de 50 % d'entre elles pourraient y prétendre. En Commission d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, nous nous sommes prononcés pour une nouvelle contractualisation favorable aux secteurs géographiques vulnérables. Les nouveaux critères avancés cibleraient mieux les zones rurales et permettraient que 13 900 communes composant 456 intercommunalités bénéficient de ce nouveau dispositif.

Dans le cadre du PLF2021, décision a été prise de proroger les ZRR jusqu'en 2022.

Il est nécessaire que cette mesure évolue, car dans le système actuel, une commune fragile appartenant à une intercommunalité plus riche peut être privée de ce dispositif.

SANTÉ

Un accès à la santé pour tous et partout

Un projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 en dessous des besoins.

Le budget de la Sécurité Sociale 2022 n'est pas à la hauteur de la crise sanitaire que nous traversons. Alors que le Gouvernement se félicite de présenter un budget exceptionnel avec notamment 2,7 milliards d'euros du Ségur de la Santé qui prend en compte la revalorisation des personnels soignants.es, les mesures de restrictions budgétaires se poursuivent malheureusement.

Nous avons déploré qu'en pleine pandémie, 5 700 lits d'hospitalisation en France aient été fermés ainsi que 25 établissements publics ou privés.

Dans le contexte actuel, la politique de réduction des dépenses de santé menée depuis 20 ans persiste. Elle a conduit à l'affaiblissement des capacités d'accueil des hôpitaux et réduit l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2014, mon groupe au Sénat demande un moratoire sur les fermetures de lits et services hospitaliers.

Aucune leçon ne semble avoir été tirée des insuffisances de moyens et de personnels lors de cette pandémie, puisque le niveau de l'ONDAM (Objectif National des dépenses d'Assurance Maladie) reste sous-évalué.

La crise sanitaire, au-delà du fait qu'elle nous invite à repenser notre politique en matière de santé, télescope des difficultés de long terme que rencontrent nos territoires ruraux fragilisés par la réforme territoriale et la concurrence des métropoles. La Dordogne compte 8,3 médecins pour 10 000 habitants, une densité inférieure à la moyenne régionale et nationale. 35 % d'entre eux ont 60 ans ou plus.

Nous savons que cette désertification médicale, qui nuit à l'attractivité de nos territoires, ne sera pas compensée

avant de nombreuses années par l'allègement du numérus clausus qui d'ailleurs ne met pas fin aux quotas de formation dans les universités.

L'État doit d'une part revoir la cartographie des zones d'intervention prioritaires (ZIP), aider les créations de centres de santé, favoriser les formations universitaires décentralisées et moyennant une rémunération en cours d'études, exiger des nouveaux praticiens de s'installer pendant une période définie sur les territoires déficitaires.

Pour un pôle public du médicament, un enjeu de souveraineté

Le 9 Décembre 2020, mon groupe CRCE a mis en débat au Sénat une proposition de loi visant à créer un pôle public du médicament.

Cette proposition de loi que nous portons depuis longtemps trouve toute son acuité avec la pandémie qui a révélé des pénuries de médicaments très importantes.

L'État n'a absolument pas la maîtrise de la production, de la fabrication des médicaments.

La majorité des productions se fait en dehors du territoire national. Cette nouvelle structure s'appuierait sur les pharmacies centrales des Armées et de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et la réquisition des laboratoires privés du médicament. Son financement serait assuré par une taxe de 1 % sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques.

L'ancien Premier Ministre Edouard Philippe avait lui-même souligné les tensions très fortes autour de l'approvisionnement de médicaments. La Ligue contre le Cancer avait de son côté demandé une sanctuarisation « des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur ».



Visite de l'institut médico-éducatif « Les Vergnes » à Boulazac-Isle-Manoire afin d'appuyer le déploiement de moyens visant à garantir l'accueil des adultes autistes sur le territoire.

Vers l'individualisation de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH)

D'un montant de 900 € mensuels, l'AAH compte aujourd'hui plus de 1,2 millions de bénéficiaires, dont 270 000 sont en couple.

Le principe de la désolidarisation de cette allocation des revenus du conjoint, est une demande forte des associations de défense des droits des personnes handicapées. Ce sujet a fait l'objet d'une pétition recueillant plus de 100 000 signatures sur le site du Sénat fin Janvier ce qui a accéléré les choses.

En 2018 le Sénat s'était opposé à une proposition de loi du groupe CRCE visant à supprimer la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation adulte handicapée.

Début Mars le Sénat a examiné en première lecture un nouveau texte visant notamment à désolidariser cette allocation des revenus du conjoint.

J'ai soutenu ce Projet de loi transpartisan modifié par nos apports en Commission à savoir la mise en place d'un système transitoire exceptionnel permettant aux quelques perdants de la réforme de conserver leurs ressources à niveau.

Le vote positif du Sénat est une avancée importante. Ce que l'on a appelé « le prix de l'amour » n'est pas acceptable, car elle rend dépendant économiquement des personnes à l'égard de leur conjoint.

Soutenir la vie associative

Avec la crise sanitaire, la vie associative a été mise à mal et nous avons pu mesurer combien les associations sont vitales dans tous les secteurs de notre vie quotidienne. Une enquête réalisée en avril 2021 dessine un tableau quelque peu inquiétant révélateur des dégâts de cette crise

Parmi les associations employeuses, un quart pourrait procéder à des réductions d'effectifs en 2021. Elles sont entre 8 000 et 9000 en Dordogne à œuvrer dans tous les domaines tels que l'éducation, la culture, le social, la santé, l'environnement, la défense des droits... Dans le secteur sportif, 1 255 clubs, plus de 87 000 licenciés en 2019. En cette période difficile, au plus proche des habitants de toutes les générations, elles jouent un rôle irremplaçable.

«Travaillons ensemble à promouvoir la vie associative !»

C'est la raison pour laquelle, les collectivités locales comme le Département, les Communautés de Communes et les communes ont très majoritairement maintenu leur aide financière au niveau des années précédant la COVID 19. Certaines ont malheureusement perdu des bénévoles et multiplient leurs efforts pour recruter.

Le droit à mourir dans la dignité

Le 11 mars, l'initiative du groupe SER de présenter une proposition de loi pour le droit à mourir dans la dignité a donné lieu à un débat dense et sensible. Cette proposition de loi reprenait d'ailleurs les termes d'une précédente déposée en 2011 par notre groupe CRCE.

Le groupe « Les Républicains » a cependant formulé une demande de scrutin public sur un amendement visant à supprimer l'article 1 qui ouvrait la voie à la légalisation de l'euthanasie.

Voté par 161 voix contre 142, cet amendement a conduit le groupe SER à retirer sa proposition de loi, cet article étant au cœur de son texte.

Si la loi Clayes-Léonetti promulguée en 2016 permet une fin de vie digne et apaisée, notamment avec les unités de soins palliatifs, néanmoins 26 départements n'ont à ce jour aucun service de cette nature.

« Devoir quitter son pays pour mourir est une violence supplémentaire »

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Questions orales :

→ 25/03/21, n°1601S, Suppression de la taxe d'habitation et conséquences sur les politiques locales en matière de logement social

→ 08/07/21, N° 1754, Situation des professionnels médico-sociaux du secteur privé solidaire

→ 20/10/21, N°1786, Mise en place de la redevance incitative comme mode de facturation de la collecte des ordures ménagères

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Questions d'actualité

→ 06/05/21, n°1802,

Fin de la trêve hivernale

→ 26/11/20, n°1545G,

Moyens accordés à la lutte contre la violence faite aux femmes

→ 29/04/21, n°22562,

Rapatriement de Syrie des enfants français et de leurs mères

→ 01/04/21, n° 2182,

Réforme des aides personnalisées au logement des plus précaires

Questions écrites :

→ 14/10/21, n°24870,

Avenir de la filière laitière

→ 15/07/21, n° 23770, Pour

un traitement digne des migrants en Europe

→ 15/07/21, n° 23798,

Calendrier de l'application

concrète de l'article 6 du traité

sur la non-prolifération des

armes nucléaires à l'arsenal

nucléaire

→ 08/07/21, n° 23702,

Inquiétudes des apiculteurs

quant à la fixation du seuil

d'impact des produits

phytosanitaires

→ 08/07/21, n° 23687,

Critères du statut de maladie

professionnelle

→ 08/07/21, n° 1754S,

Situation des professionnels

médico-sociaux du secteur

privé solidaire – les oubliés du

Ségur

→ 01/07/21, n° 23575,

Revalorisation du statut des

accompagnants des élèves en

situation de handicap

→ 01/07/21, n° 23602,

Clarification de la traduction

des règles européennes en

matière d'élevage bovin

biologique

→ 20/05/21, n° 22968,

Sauvegarder le monde

maritime face à la Covid-19

29/04/21, n°22561, Évaluation

du brevet de technicien

supérieur en contrôle continu

en raison de la pandémie

→ 29/04/21, n°22578,

Autorisation d'absence suite

aux effets secondaires sévères

de la vaccination contre la

covid-19 pour les agents

hospitaliers

→ 01/04/21, n°21865,

Privatisation de la formation

vétérinaire

→ 25/03/21, n°21749,

Domages causés par les

mouvements de terrain

consécutifs à la sécheresse et

à la réhydratation des sols

→ 18/03/21, N° 21606,

Clarification de la

réglementation concernant la

vente des produits à base de

cannabioli

→ 11/03/21, n°21382,

Suppression de la taxe

funéraire communale

→ 25/02/21, n°21040,

Rétablissement des langues

régionales au concours de

recrutement des professeurs

des écoles

→ 11/02/21, n° 20603, Droit

à mourir dans la dignité

→ 11/02/21, n° 20573,

Allocation aux Adultes

handicapés en couple

→ 04/02/21, n°20427,

Revalorisation du statut des

sages-femmes

→ 28/01/21, n°20288, Projet

de fusion de l'office national

d'indemnisation des accidents

médicaux et du fonds

d'indemnisation des victimes

de l'amiante

→ 28/01/21, n°20306,

Désarmement et signature

du traité sur l'interdiction des

armes nucléaires

→ 26/11/20, n°19219,

Conséquence du décret

n°2020-1310 du 29 octobre

2020 sur l'activité de pêche

de loisir

→ 05/11/20, n°18643,

Mise en concurrence pour

l'attribution de la ligne

d'écoute dédiée aux femmes

victimes de violence

La loi climat et résilience

Cette première année de mandat a été particulièrement dense sur le plan des politiques environnementales, marquées par de faibles avancées et une concentration des pouvoirs par l'exécutif.

D'un côté, des textes importants comme la proposition de loi visant à lutter contre la pollution plastique a été vidée de son contenu par la majorité sénatoriale, ce que j'ai dénoncé alors dans l'hémicycle.

D'un autre, à l'instar de la loi Climat et Résilience, une politique des petits pas qui n'est pas à la hauteur des changements économiques et sociaux imposés par la crise écologique.

Leader dans la constitution des accords de Paris lors de la COP 21, la France devrait faire la course en tête en matière de politiques climatiques vertueuses et atteindre une baisse de 55% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Après avoir donné la parole à 150 citoyens à travers la Convention Ci-

toyenne pour le Climat et promis d'appliquer sans filtre les propositions issues de leur travail, le résultat est loin d'être à la hauteur des attentes suscitées.

En ma qualité de Vice-Présidente de la Commission Aménagement du Territoire et développement durable, j'ai porté ce texte pour mon groupe et j'ai regretté qu'il aboutisse à une liste de mesures anecdotiques qui marque un manque d'ambition à la hauteur des enjeux et des obligations de la France.

Parmi tous les amendements que j'ai portés, j'ai défendu le renforcement du pouvoir de décision des élus locaux dans l'installation de centrales éoliennes, ainsi que la prise en compte des particularités des communes rurales dans la lutte contre l'artificialisation des sols.

J'ai regretté que les outils de puis-

ances publiques que sont SNCF et EDF ne soient pas utilisés comme des leviers de la transition écologique.

Par ailleurs, notre pays compte 10 millions de pauvres et 12 millions de personnes qui souffrent de précarité énergétique. Or, ce projet de loi ne reprend pas l'obligation de rénovation globale de l'ensemble des logements dès 2024. Le 12 juillet, la Commission Mixte Paritaire a abouti à un texte de 300 articles ne portant que sur des actions limitées.

Et pourtant, il y a urgence. Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est sans équivoque. « Le dérèglement climatique met l'humanité à l'aube de retombées cataclysmiques ». Cet été en a été l'expression avec son lot d'inondations spectaculaires en Allemagne et en Belgique et les méga-feux qui ont ravagé les forêts de quatre continents.

Adopté par le Sénat à l'issue de la Commission Mixte Paritaire, mon groupe n'a pas voté ce texte qui ne répondra pas aux enjeux climatiques et dont la feuille de route consiste à faire prévaloir le temps court du profit sur le temps long de l'intérêt commun.

d'égalité, de souveraineté nationale et d'autonomie énergétique de la France. Il est impératif selon nous que le secteur de l'énergie soit sorti du marché sous la forme d'une entreprise véritablement publique qui se déclinerait en deux entités, l'une dédiée à l'électricité et l'autre au gaz.

annonce un bénéfice de 2,3 milliards d'euros pour le premier semestre 2021. Dans le cadre du projet « HERCULE » visant à la privatisation d'EDF et à la demande de mon groupe CRCE, nous avons mis en débat, une proposition de résolution pour défendre l'énergie, bien commun de l'humanité.

Les problématiques de transition écologique et énergétique impliquent une véritable révolution écologique nécessaire tant au niveau climatique qu'au niveau de la préservation de la biodiversité. Le secteur énergétique est stratégique, tant il est à la jonction des enjeux environnementaux, de société,

La démonstration est malheureusement faite que c'est bien la recherche du profit qui prime sur l'intérêt des consommateurs.

L'ACCES À LA CULTURE POUR TOUS

La culture est essentielle car elle constitue l'essence même de notre Nation.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai participé ces derniers mois, à l'inauguration de deux centres socio-culturels, médiathèques et ludothèques.

Après avoir souffert de longs mois de la pandémie, les activités culturelles reprennent. Nous avons avec mon groupe insisté sur le fait que les artistes ont besoin d'être rassurés quant à la pérennité d'un régime qui garantit leur existence. Je suis allée à la rencontre des grévistes qui occupait le théâtre de l'Odéon à Paris et « l'Odyssee » à Périgueux pour les assurer de mon soutien dans la reconnaissance de leur statut.

Donner l'accès de tous à la culture dans la proximité, cela passe par un soutien aux lieux à rayonnement régional mais aussi à des lieux et des équipes artistiques divers et à dimension locale. J'ai ainsi rencontré et échangé avec Guy Garcia, directeur de la SMAC « Le Sans Réserve ».

Notre département s'est largement engagé dans cette démarche de soutien aux acteurs culturels et aux collectivités afin de faciliter l'accès du plus grand nombre à toutes les formes d'expressions.

DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES

Rapport « Femmes et Ruralités » : en finir avec les zones blanches de l'égalité

J'ai présenté avec sept co-rapporteurs le rapport d'information de la délégation aux droits des femmes du Sénat qui a travaillé pendant dix mois, de façon transpartisane, pour dresser un tour d'horizon de la situation des 11 millions de femmes vivant dans les territoires ruraux (soit une femme sur trois).

Constatant l'absence du sujet de l'égalité femmes-hommes au sein de l'agenda rural présenté par le Gouvernement à l'automne 2019, la délégation formule 70 recommandations visant à mieux articuler égalité femmes-hommes et égalité territoriale, et à renforcer l'autonomie et l'intégration sociale, professionnelle et politique des femmes.

Elle brosse un large tour d'horizon des difficultés et obstacles qu'elles rencontrent, à tous les âges et dans tous les aspects de leurs vies, mais aussi des solutions innovantes, initiatives et réseaux de solidarité qui émergent au niveau local.

Audition du Garde des Sceaux

Le 07 juillet dernier, le Garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti était auditionné par la délégation au droit des femmes. Je suis revenue sur le sinistre évènement du Lardin- Saint-Lazare en interrogeant le ministre sur le déploiement trop lent des bracelets anti-rapprochement.



Visite au Sans Réserve à Périgueux

ACTUELLEMENT EN DORDOGNE :

- 52,6% des chômeurs sont des femmes.
- 10,9% vivent seules avec leurs enfants.
- 1 femme sur 3 de la tranche 15-24 ans est touchée par le chômage.
- Le temps partiel touche 27,3% des femmes salariées contre 9,1% des hommes.



Remise du trophée 2021 Elles'M l'Artisanat organisé par la Chambre des Métiers pour valoriser l'artisanat au féminin.

Garantir le droit à l'eau pour tous !

En 2010, l'ONU a adopté une résolution prévoyant que « le droit à une eau potable, salubre et propre est un droit fondamental essentiel au plein exercice du droit à la vie ».

Or, à ce jour aucun instrument légal ne permet de garantir concrètement son exercice. Selon la Fondation Abbé Pierre, l'eau reste encore inabordable pour 1,2 million de personnes branchées au réseau de distribution et 300 000 personnes environ ne sont pas raccordées à un réseau de distribution d'eau.

Jeudi 15 Avril, j'ai défendu ma première proposition de loi visant à garantir le droit à l'eau pour tous, par l'instauration d'une quantité quotidienne gratuite suffisante pour « répondre aux besoins élémentaires » et le droit d'accès à des équipements de distribution permettant d'assurer « l'hygiène, l'intimité et la dignité ».

La puissance publique doit reprendre la main sur le secteur énergétique

Le tarif du gaz va augmenter de 12 % soit une hausse de 57 % depuis Janvier et l'électricité aussi. Le groupe CRCE au Sénat ainsi que les associations de consommateurs demande depuis des années la baisse de la TVA sur l'électricité et le gaz.

La baisse des tarifs que la mise en concurrence devait amener n'est pas au rendez-vous des usagers comme des enjeux climatiques pendant qu'ENGIE

annonce un bénéfice de 2,3 milliards d'euros pour le premier semestre 2021. Dans le cadre du projet « HERCULE » visant à la privatisation d'EDF et à la demande de mon groupe CRCE, nous avons mis en débat, une proposition de résolution pour défendre l'énergie, bien commun de l'humanité.

Les problématiques de transition écologique et énergétique impliquent une véritable révolution écologique nécessaire tant au niveau climatique qu'au niveau de la préservation de la biodiversité. Le secteur énergétique est stratégique, tant il est à la jonction des enjeux environnementaux, de société,

ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE EN CHIFFRES



135
Interventions
au Sénat



2
Questions
d'actualité au
Gouvernement



29
Questions
écrites



296
Amendements
signés



10
Propositions
de Loi signées



3
Propositions
de Loi écrites



61
Présences en
commissions



1
Rapport
d'information



4
Questions
orales



84
Déplacements en
circonscription

EN CIRCONSCRIPTION

Aperçu de quelques déplacements dans le département



Commémoration de la libération de Périgueux



Cérémonie d'hommage, tragédie de Martel



Visite de la Calendreta à Périgueux



Échange avec les élèves de Manzac sur Vern



Soutien au maintien de la Trésorerie de Saint-Astier



Cérémonie du 14 juillet à Périgueux



Inauguration du centre socio culturel Diapason à Marsac sur l'Isle



Défense du bureau de poste de St Léon sur l'Isle



Rencontre avec «Du Périgord aux grandes écoles»



Visite à Bergerac, aux Papillons Blancs avec Fabien Roussel



Rencontre avec les élus et les producteurs de Grignols



Visite ministérielle du technicentre SNCF



Inauguration de l'Atrium à Vergt



Ouverture du marché aux truffes à St Alvère

Protection des données : Vous avez la possibilité d'utiliser votre droit d'opposition pour ne plus recevoir nos communications par voie postale.

Inauguration du nouveau groupe scolaire Yves Péron à Boulazac Isle-Manoire

